

Commune ETOILE SAINT-CYRICE

10 Draille de la Mairie

05700 ÉTOILE SAINT-CYRICE



PROCÈS VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2025

17 heures - en mairie

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq juin, à dix-sept heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul JOUVE, Maire.

Présent(e)s : Pierre-Yves BOCHATON, Christiane DESAILLOUD, Frédérique FONFREYDE, Paul JOUVE, Franck LAURANS et Sylvaine JOUVE.

Secrétaire de séance : Sylvaine JOUVE

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Madame Sylvaine JOUVE, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17 heures, il procède à l'appel nominal des Conseillers,

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

- Approbation dernier compte rendu du 03/04/2025
- Travaux réseau eau potable : remplacement UV / Nouveau dispositif traitement de l'eau
 - Etude dossier travaux envisagés
 - Etude des devis
 - Dépôt dossier demande de subvention
- Avis du conseil concernant l'enquête publique complémentaire sur l'approvisionnement en biomasse de la centrale Provence 4 biomasse
- Signature avenant S.A.P.A. (Service Accompagnement des Personnes Agées) année 2024
- Dispositif FRR (France Ruralités Revitalisation) : exonération part communale TFPB (Taxe Foncière Propriétés Bâties)
- Validation du RSU 2024 (Rapport Social Unique)
- Avenant à la convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque prévoyance souscrit par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes
- Questions diverses

- **Validation du compte rendu en date du 03/04/2025**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des observations sont à formuler concernant le dernier procès-verbal en date du 3 avril 2025. A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le procès-verbal du 03/04/2025 ainsi que les délibérations y afférentes.

- **Travaux réseau eau potable : remplacement UV / Nouveau dispositif traitement de l'eau**

- Etude dossier travaux envisagés
- Etude des devis
- Dépôt dossier demande de subvention

Monsieur le Maire expose :

Le traitement de l'eau potable sur le Chef-Lieu n'est plus efficacement assuré par les U.V. Après une visite sur place de la Société SOPEI, il s'avère que les U.V. sont mal positionnés. Il conviendrait de reprendre l'installation. Des préconisations ont été faites, et des devis ont été demandés pour installer un système de javellisation moins coûteux qu'une nouvelle installation d'U.V.

Monsieur le Maire indique qu'une visite est prévue ce vendredi 6 juin 2025 avec Madame VOUTIER des services de l'Agence Régionale de la Santé qui doit faire des préconisations.

Monsieur le Maire présente le devis pour le système de javellisation de l'eau qui s'élève à 2465.12 € HT soit 2958.14 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de prévoir l'installation d'un système de javellisation de l'eau. Le Conseil Municipal attend toutefois les résultats de la visite de l'A.R.S.

Un point est fait sur la consommation du Chef-Lieu sur 8 jours à savoir : 8 m3

- **Avis du conseil concernant l'enquête publique complémentaire sur l'approvisionnement en biomasse de la centrale Provence 4 biomasse**

Monsieur le Maire expose :

Une enquête publique est en cours concernant un avis sur le complément d'étude d'impact prenant en compte les effets indirects de l'approvisionnement en bois de la Centrale de Provence exploitée par la société GAZEENERGIE Génération implantée sur les communes de Gardanne et Meyreuil dans le département des Bouches-du-Rhône, et se déroulant du 5 mai 2025 au 6 juin 2025 inclus.

Cette enquête publique complémentaire est ouverte, pour consultation du public sur des études actualisées et dans les communes susceptibles de subir des incidences notables du fait des prélèvements forestiers pour alimenter en biomasse la centrale de Provence.

Le dossier d'enquête publique complémentaire produit par l'exploitant de la Centrale biomasse de Gardanne, est mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique c'est-à-dire jusqu'au 6 juin soir.

Monsieur le Maire indique que la commune d'Etoile Saint-Cyrice est impactée par le projet et demande au Conseil Municipal qui a pris connaissance des documents de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal, se prononce : 3 voix CONTRE / 3 ABSTENTIONS.

A noter que peu de terrains communaux sont concernés. Concernant les parcelles appartenant à des propriétaires privés, les parties boisées seront difficilement accessibles.

- **Signature avenant S.A.P.A. (Service Accompagnement des Personnes Agées) année 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant la répartition des frais de fonctionnement du Service d'Accompagnement des Personnes Agées ainsi que le nouvel avenant à la convention entre la Mairie d'Orpierre et la Mairie d'Étoile Saint-Cyrice pour l'année 2024.

L'avenant modifie l'article 5 de la convention (comme prévu initialement dans son article 8).

L'article 5 est modifié comme suit :

« La Mairie d'Étoile Saint-Cyrice versera une participation annuelle pour 2024 à la Mairie d'Orpierre (calculée sur l'autofinancement) au prorata de sa population soit la somme de : **760.42 €**. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **Valide** les termes de l'avenant, **Autorise** Monsieur le Maire à le signer, **Charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires

- **Dispositif FRR (France Ruralités Revitalisation) : exonération part communale TFPB (Taxe Foncière Propriétés Bâties)**

Monsieur le Maire expose indique au Conseil Municipal que le dispositif « Zones de revitalisation Rurales » (ZRR) a pris fin le 1^{er} juillet 2024, il est remplacé par le dispositif « France Ruralité Revitalisation » (FRR). L'objectif de ce dispositif est de renforcer l'attractivité des territoires ruraux et encourager l'implantation d'entreprises en leur accordant des exonérations fiscales et sociales. Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes a délibéré pour l'exonération de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la part Taxe Foncière. Il propose, pour la Commune d'Étoile Saint-Cyrice de délibérer en vue d'exonérer les futures installations d'entreprises de la taxe foncière sur le bâti.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts et charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

- **Validation du RSU 2024 (Rapport Social Unique)**

Monsieur le Maire présente le RSU 2024 (Rapport Social Unique) de la commune. Ce rapport fait état des ressources humaines dont dispose la collectivité et doit être présenté à l'assemblée délibérante. Cette présentation, obligatoire une fois par an, démontre la volonté du législateur de faire instituer un débat politique nouveau et réel sur les questions de personnel. Ce document indique notamment les moyens budgétaires et de personnel, et rassemble les données sociales de l'année 2023. Après étude et délibération, le conseil municipal à l'unanimité, valide le Rapport Social Unique.

- **Avenant à la convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque prévoyance souscrit par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes**

Monsieur le Maire présente l'avenant à la convention d'adhésion au contrat d'assurance groupe du risque prévoyance souscrit par le Centre de Gestion des Hautes-Alpes. Considérant que les taux de cotisation 2025 seront les mêmes en 2026 et de l'intérêt pour la Commune d'Étoile Saint-Cyrice de prolonger l'adhésion à la convention de participation pour ses agents. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide d'approuver la prolongation d'adhésion de la convention d'adhésion prévoyance avec le CDG 05 jusqu'au 31/12/2026 et autorise le Maire à signer l'avenant de convention et tout acte en découlant.

- **Questions diverses**

- Monsieur le Maire présente le document reçu « Document cadre identification des surfaces agricoles et forestières pour projet centrale photovoltaïque au sol ». Il précise que si la Commune ne produit pas de réponse écrite, son accord sera tacite. Le conseil municipal à 1 voix POUR 4 voix CONTRE et 1 ABSTENTION demande à Monsieur le Maire d'apporter une réponse aux services Préfectoraux.
- Un point est fait concernant le chantier de l'église de Saint-Cyrice : les travaux sont finis. Une réunion de fin de chantier est prévue le 13/06 à 10h30. Il est envisagé de laisser le panneau indiquant les subventions durant la période estivale. Monsieur BOCHATON propose d'empiler proprement les pavés actuellement stockés dans l'église. Une demande est faite pour refaire les panneaux de présentation et de cheminement pour l'inauguration, le financement serait réalisé par l'Association « A la Belle Etoile »
- Demandes de Monsieur LAURANS : il souhaite faire enterrer plus profondément les tuyaux d'eau potable, trop peu profonds avant de faire un enrobage. Il propose de financer lui-même ces travaux. Il souhaite avoir un accord pour traverser la route afin de relier une source à sa maison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 25

Fait à Étoile Saint-Cyrice,

Le 5 juin 2025

Le Maire, Paul JOUVE



La secrétaire de séance, Sylvaine JOUVE

